

Date de dépôt : 3 février 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2019

Rapport de M^{me} Ana Roch

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Il a suffi d'une heure à la commission de l'enseignement supérieur pour adopter à la majorité le rapport de l'UNIGE 2019. Présidée par M. Jean Romain, la séance s'est tenue le 12 novembre 2020. Le procès-verbal fut assuré par M^{me} Mélissa Hochuli ; qu'elle en soit remerciée.

2. Audition de M. Yves Flückiger, recteur de l'UNIGE, accompagné de M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE

M. Flückiger commence en signalant que l'année 2019 a été marquée par les deux prix Nobel, car ils ont été très illustratifs de ce que représente l'université. Michel Mayor et son assistant, Didier Queloz, ont mis en lumière le lien entre les enseignants et les doctorants qui forment la relève. Deuxièmement, si les découvertes ont pu être faites, c'est notamment grâce aux personnes qui ont construit les instruments et ces personnes ont bénéficié de formations d'ingénieurs, ce qui démontre que le système suisse est performant et que les différentes éducations se complètent. Troisièmement, ces recherches n'auraient jamais pu être accomplies sans financement externe, notamment le Fonds national et les fonds européens. Dernièrement, ces recherches fondamentales ont permis des développements industriels et économiques qui ont établi un lien avec la Cité. Pour conclure, ce rapport de gestion comporte huit chapitres qui concernent le développement de liens

avec l'économie et la Cité, la transition numérique, le développement durable, le fait d'assurer l'excellence de la recherche scientifique, l'encadrement des étudiants, les conditions de travail des collaborateurs et la relève scientifique ainsi que féminine.

M. Raboud ajoute qu'à l'époque personne ne pouvait envisager les résultats, et donc il y a une notion de confiance ainsi que de liberté académique qui sont illustrées à travers l'histoire de ces prix Nobel. Cela montre que la recherche nourrit l'enseignement, ce qui demande de nouveaux modes opératoires, comme la création d'interfaces qui permettent d'améliorer les liens dans les domaines de la recherche avec la Cité.

Le président constate l'enthousiasme des auditionnés. Il demande au recteur ce qu'il est advenu du Centre de philanthropie.

M. Flückiger pense que ce centre est un succès. C'est un centre pluridisciplinaire qui regroupe l'économie, le droit, l'histoire et la fiscalité. De plus, le fonds a reçu un grand financement du Fonds national, notamment pour faire des liens avec la fiscalité. Une conférence avec l'OCDE donne une dimension internationale au projet. Mais la majorité des financements viennent de l'université et de fondations. Le prochain défi sera de remplacer Henry Peter qui part à la retraite.

Le président demande comment les Genevois vont voir le rayonnement des prix Nobel.

M. Flückiger répond qu'il y a des possibilités de faire des expositions ainsi qu'un projet de développement pour la mise en avant des prix et d'autres événements qui s'adaptent à différents publics. Malheureusement, avec la situation sanitaire actuelle, tout est suspendu et les deux nominés ont été privés de tenir des conférences internationales, même si certaines conférences Zoom ont été organisées. Cependant, le rayonnement de ces prix va rester pour de nombreuses années.

Une commissaire (S) aimerait savoir quelles sont les modifications au niveau du règlement du personnel. Elle s'intéresse au site mal-être, car elle a observé qu'une évaluation externe a eu lieu et se demande quels sont les résultats et quelle est l'utilisation de la plateforme. Elle se questionne aussi sur le terme « procédures informelles » pour régler des conflits. Finalement, elle s'enquiert de l'avancée de la mise en place de la charte des doctorants ainsi que de son fonctionnement.

M. Flückiger explique que la charte du doctorat a été adoptée, elle permet de formaliser les liens et d'établir un cadre de travail ainsi qu'un recours à une tierce personne en cas de problème. Cette charte est un pas supplémentaire vers la création d'un meilleur climat de travail. Concernant le

site mal-être, il regroupe toute une série de dispositifs et l'évaluation permettait de savoir si le site n'était pas trop compliqué. Pour l'instant, un « groupe de confiance » a été mis sur pied indépendamment de l'université pour permettre aux personnes d'expliquer leurs situations et d'ensuite éventuellement soumettre le problème à l'université si la personne concernée donne son accord. A ce jour, le « groupe de confiance » fait état de dix-sept prises en charge pour 2020, le but étant de donner des conseils. Pour finir, le règlement du personnel a été un long processus. En particulier, pour tout ce qui concerne les promotions, car maintenant chaque personne peut proposer une promotion. A ce jour, le règlement est devant le Conseil d'Etat.

M. Raboud revient sur le site mal-être. Il précise qu'il vaut mieux un outil simple lors d'une période de détresse. Il ajoute que pendant la période COVID une hotline a été mise en place par la faculté de psychologie, et donc la structure sera reconsidérée. Ce sont des réflexions continues.

Un commissaire (S) remarque que, lors de l'audition du comité de déontologie, il avait eu l'impression que les prérogatives de chacun n'étaient pas clairement définies. Il demande quelles sont les mesures pour augmenter les interactions avec l'assemblée. Et, plus généralement, il se demande si l'accent va rester sur cette compétitivité pour l'excellence académique.

M. Flückiger précise qu'il y a trois comités dont des organes de contrôle très importants ainsi que l'audit de l'Etat et de la Cour des comptes qui représentent le contrepoids de l'autonomie. Il précise qu'il y a des conférences tous les mois entre l'assemblée et le rectorat et que les demandes sont bien entendues. La direction se doit d'être à l'écoute de la communauté. Ensuite, il peut y avoir des frontières floues entre les trois comités et c'est pour cela qu'ils se rencontrent. Finalement, le défi de l'université c'est d'être une institution à l'écoute avec des conditions de travail favorables et la compétitivité vient dans une suite logique. Il ne faut jamais oublier que cette compétitivité permet de décrocher des fonds qui vont ensuite permettre de créer de nouveaux postes de collaborateurs.

Un commissaire (S) demande si ce sont les professeurs qui s'expriment le plus lors de l'assemblée.

M. Flückiger répond par la négative et explique que la répartition des voix se fait comme suit : dix pour corps étudiant, dix pour le corps intermédiaire, cinq pour le corps administratif et finalement vingt pour le corps enseignant. Tout en précisant que les professeurs n'adoptent jamais de position commune contrairement aux autres corps. Il est donc faux de présumer que les professeurs dirigent les débats.

Le commissaire (Ve) pose plusieurs questions. Premièrement, il remarque une situation avec beaucoup de doctorants sous-payés et il aimerait arrêter la fragmentation de poste en petits taux. Il se demande comment cette question peut être abordée avec le collège des professeurs. Ensuite, il félicite l'université pour ses liens avec la Cité. Il revient sur le point 2.2 du rapport qui mentionne les chaires financées par des fonds privés et voudrait savoir desquelles il s'agit. Il aimerait savoir ce qu'est la philanthropie comportementale. Et, finalement, il se demande ce qu'est devenu l'Institut Confucius.

M. Flückiger répond que l'Institut Confucius est financé à moitié par l'Université de Genève et à moitié par la Chine et qu'il propose beaucoup de projets de recherches comparatives. La philanthropie comportementale est le lien entre l'acte philanthropique et les neurosciences. Cette relation est très importante pour comprendre les motivations de la personne qui fait l'acte. Les chaires sont toujours limitées dans le temps lorsqu'elles sont faites par donation et elles sont reprises par l'université. Finalement, le taux minimum d'activité des assistants est de 60%. S'il y avait que des postes de doctorant à 100%, il y aurait moins de places, mais c'est sur cette voie que l'université s'engage. Il ajoute que les postes FNRS sont dans la même fourchette que les assistants, car il ne serait pas correct d'avoir deux types de financement au sein d'un même laboratoire.

Le commissaire (MCG) demande comment l'université se positionne par rapport à l'intelligence artificielle.

M. Flückiger répond qu'un spécialiste formé à l'Institut de recherche Idiap (institut d'intelligence artificielle) en Valais a été engagé pour porter les initiatives qui sont consacrées à l'intelligence artificielle et au big data.

Le commissaire (S) demande quelle serait la réaction du recteur si les voix du corps intermédiaire et du corps administratif étaient augmentées lors de l'assemblée. Il aimerait aussi connaître les mesures à court terme pour répondre aux revendications de la précarité du corps intermédiaire.

M. Flückiger réplique que la proportion de voix de l'assemblée est fixée dans la loi. Ensuite, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour répondre au problème de la précarité, par exemple des taux d'activité favorables pour finir les thèses. Il faut ensuite examiner les situations au cas par cas des chargés d'enseignement et chargés de cours. Par exemple, la faculté des sciences de la société a engagé des personnes à 20%, car elles ont un emploi à côté. Pour distinguer ces différents cas, une enquête sera menée. Finalement, lorsqu'une grande faculté est morcelée, il est plus compliqué de mutualiser les postes.

M. Raboud ajoute que le corps intermédiaire s'est prononcé et que les discussions sont ouvertes. Il fait remarquer que le rectorat ne communique vraisemblablement pas assez sur l'apport de l'assemblée dans la direction que prend l'université.

3. Votes de la commission

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12692 :

Oui : 13 (4 PLR, 1 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 3 S, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière sur le PL 12692 est acceptée.

2^e débat

Article unique Adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'approbation de l'ensemble du PL 12692 :

Oui : 10 (4 PLR, 2 MCG, 1 PDC, 1 Ve, 1 UDC, 1 S)

Non : –

Abstentions : 3 (2 S, 1 Ve)

Le PL 12692 est approuvé.

Projet de loi (12692-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2019 est approuvé.